

Annexe 2

Demande d'accès au mécanisme du Comité central de perfectionnement pour le règlement de différends dans les établissements (clauses 7-2.05 D) et G) de l'Entente locale)

Identification (en lettres moulées)

Nom		Prénom	
Matricule			
Établissement			
Courriel CCSMB			

Description du motif d'insatisfaction. Joindre les documents pertinents

Signature de l'enseignante ou de l'enseignant

Date

Espace réservé au Comité central de perfectionnement

Date de réception de la demande :	
Date d'étude de la demande par le Comité :	
N° de dossier :	
Recommandation du Comité central de perfectionnement au SRH	
Considérant :	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	
8.	
Recommandation du comité central de perfectionnement au SRH et à la demanderesse (7-2.06 A) et D)) envoyée le	
Signature CCSMB	
Signature SEOM	

Les demandes doivent être envoyées par courriel à :

Martin Lefebvre, Coordonnateur, Service des ressources humaines
martin.lefebvre21@csmb.qc.ca
Simon Séguin, SEOM
s.seguin@seom.qc.ca

Espace réservé au SRH

Accepté ☐ Refusé ☐

Motifs

Date :

Signature :

Communication de la décision à l’enseignante ou l’enseignant et à la direction le